



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

aéroports

Question écrite n° 20747

Texte de la question

M. Thierry Mariani appelle l'attention de M. le ministre de la défense sur les conséquences de l'installation récente sur la base aérienne 115 d'Orange-Caritat (Vaucluse), de l'escadron 02 002 précédemment localisé à Dijon. En effet, l'arrivée de cet escadron n'est pas sans conséquences sur la qualité de vie des habitants de nombreuses communes du haut-Vaucluse et notamment celles de Jonquières, Camaret-sur-Ayguès, Bollène, Uchaux, Violès, Piolenc, et Sérignan-du-Comtat, qui subissent tout particulièrement les nuisances sonores engendrées par le regain significatif d'activité de la base. Aussi lui demande-t-il d'une part, de bien vouloir lui faire savoir s'il serait envisageable à terme de procéder au transfert de l'escadron 02 002 vers une autre base aérienne et de lui indiquer, d'autre part, les conséquences d'une telle hypothèse sur l'activité de la base aérienne 115 qui demeure, malgré les nuisances, un atout économique majeur et indispensable pour les pays d'Orange.

Texte de la réponse

L'installation récente sur la base aérienne d'Orange de l'escadron de transformation 02/002 équipé de Mirage 2000 RDI, précédemment implanté sur la base aérienne de Dijon, résulte de l'arrivée sur cette dernière du Mirage 2000-5, et du souci de l'armée de l'air de ne posséder qu'un seul type d'appareil sur une même plate-forme, pour des raisons logistiques. Deux raisons essentielles ont conduit à retenir Orange pour l'accueil de cet escadron : la météorologie et l'infrastructure du site. La mission d'un escadron de transformation nécessite très souvent des conditions météorologiques favorables. En effet, les jeunes pilotes ne peuvent effectuer les missions « seul à bord », que si le terrain est en conditions VFR (conditions permettant l'exécution d'un vol selon les règles du vol à vue). La Provence offre, à cet égard un avantage indéniable qui permet de limiter au strict minimum le nombre de missions nécessaires aux différents stades de transformation. La base aérienne d'Orange dispose de toute l'infrastructure nécessaire au stationnement de plusieurs escadrons. En effet, jusqu'à quatre escadrons ont été opérationnels sur cette base, dont l'un était composé d'appareils biplaces permettant la transformation des pilotes sur Mirage F1 (escadron 02/005). Cette infrastructure est désormais utilisée par l'escadron 02/002, ce qui représente un choix intéressant financièrement pour l'armée de l'air. Par ailleurs, soucieuse de réduire les nuisances occasionnées par l'activité aérienne de la base d'Orange, l'armée de l'air a adopté diverses mesures : limitation des vols de nuit à deux soirées par semaine (une pendant les mois d'été) ; pas de décollage entre 13 heures et 13 h 30 heure locale ; coupure de la postcombustion dès que l'appareil a atteint une altitude et une vitesse de sécurité ; optimisation des circuits en vol pour éviter la survol des agglomérations ; suspension des attaques terrain (entraînement au profit de la défense sol-air) ; limitation de l'utilisation de la plate-forme par des avions extérieurs ; entraînement à la présentation en vol des appareils sur le terrain de Plan de Dieu, utilisé également pour l'entraînement de la Patrouille de France. D'autres mesures sont également à l'étude, notamment l'utilisation des terrains d'Istres et de Nîmes pour certaines missions d'instruction, le déplacement du contrôle annuel en vol vers les terrains d'affectation des pilotes à former, et enfin l'équipement de la piste d'Orange d'un système d'atterrissage aux instruments (ILS) afin de diversifier les sens d'atterrissage et minimiser ainsi les nuisances sonores. Le départ de l'escadron 02/002 vers une autre

base aérienne entraînerait une baisse des retombées économiques de la base aérienne dans le bassin d'emploi de 20 à 25 %. En tout état de cause, compte tenu des investissements consentis, en particulier pour aménager l'infrastructure des unités opérationnelles ou de soutien technique, le transfert de cet escadron n'est pas envisagé.

Données clés

Auteur : [M. Thierry Mariani](#)

Circonscription : Vaucluse (4^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 20747

Rubrique : Déchets, pollution et nuisances

Ministère interrogé : défense

Ministère attributaire : défense

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 octobre 1998, page 5774

Réponse publiée le : 1er février 1999, page 596